

QUE VAUT LA PAROLE DE LA PARTIE PATRONALE ?

2021-04-19



Action de visibilité devant les bureaux du CPNC le 9 mars 2021

C'est la question que nous nous posons alors que nous constatons des changements dans la nature des retours que nous font nos vis-à-vis patronaux. Depuis le [recul concernant l'accès aux congés à traitement différé pour les enseignant.e.s non-permanent.e.s](#), notre confiance dans les échanges à la table sectorielle s'est fragilisée et les plus récentes discussions ne font rien pour nous rassurer.

Sur la liberté académique

Par exemple, nous avons abordé dernièrement la question de la liberté académique, un enjeu majeur sur lequel nous travaillons en continu depuis

plusieurs mois, pour être au bout du compte confronté.es une fois de plus à un revirement de position de la partie patronale.

Après de nombreux échanges à la table depuis le début de la négociation, nous avons déposé, en décembre 2020, un texte au sujet de la liberté académique avec lequel le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) se disait à l'aise, à quelques exceptions près. Ce texte répondait aux observations émises par la partie patronale tout en nous permettant d'atteindre les objectifs visés par cette importante revendication et était donc le fruit d'un travail commun.

Or, sous prétexte de vouloir arrimer notre proposition avec celle de la FEC-CSQ, le CPNC nous a déposé récemment un nouveau texte. Nous avons été choqué.es de constater que ce dernier a complètement dénaturé notre dépôt du mois de décembre et l'a vidé de toute portée, en le soumettant notamment à des prérogatives administratives telles que les plans stratégiques des collègues et les politiques institutionnelles. Il se situe donc très loin des principes que nous défendons et, en définitive, il aurait pour effet de rendre la convention collective encore plus restrictive qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Il s'agit d'un changement de position inquiétant de la part de nos vis-à-vis, et ce, malgré le fait qu'ils s'étaient dit d'accord avec l'essentiel de ce que nous avons mis sur la table auparavant.

Le CPNC n'est pas en mode écoute

Les discussions concernant les étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) sont aussi de nature à nous préoccuper grandement, car nous constatons une distorsion dans le discours patronal. Alors que nous demandons une bonification des ressources afin d'assurer un meilleur encadrement de ces étudiant.es, le CPNC, au lieu de discuter des possibilités, s'affaire à nous questionner sur l'allocation des ressources actuelles, notamment en nous demandant si elles sont bien utilisées et si elles ne devraient pas plutôt être attribuées à d'autres corps d'emploi.

Nous y voyons là une tactique pour faire stagner les pourparlers, malgré la force de nos arguments, et éviter de trouver des solutions à un enjeu pourtant bien réel et crucial pour les conditions d'apprentissage de nos étudiant.es se trouvant dans cette situation.

Après plus de 18 mois, nous avons vécu assez de séances de négociation pour être en mesure d'affirmer que la dynamique a changé de manière préoccupante. Avec le recul sur l'accès aux congés à traitement différés, le revirement sur la liberté académique et des tactiques comme celle sur la question des EESH, nous

constatons que le CPNC n'est plus en mode écoute. Nos vis-à-vis nous opposent des refus, sans nous fournir d'explications. Ils nous demandent de retravailler des éléments de nos propositions pour ensuite les balayer du revers de la main sans nous expliquer ce qui accroche.

En somme, : nous avons quitté le champ des pourparlers raisonnés et on nous place désormais dans une négociation de rapport de force.

Le mépris a assez duré

Nous sommes indigné.es ! Le revirement concernant la liberté académique est majeur et il s'ajoute à une dynamique qui témoigne d'une fermeture de plus en plus manifeste du CPNC. Cette attitude s'avère désolante et irrespectueuse de tout le travail accompli ainsi que de tous les échanges de bonne foi que nous avons eus à ce jour.

Les semaines qui viennent seront déterminantes et nous devons travailler à bâtir notre rapport de force face à un CPNC devenu imprévisible et inconstant. Notre mobilisation et nos votes de grève doivent nous permettre d'envoyer un message très clair : nous ne reculerons pas !

Votre comité de négociation et de mobilisation

